

PROTOCOLE SANITAIRE – FOSSE DE PLONGÉE AQUA HAUTS-DE-SEINE

[Covid-19] - Consignes d'accès et recommandations particulières :

Toute l'équipe de la Fosse de plongée Aqua Hauts-de-Seine sera heureuse de vous accueillir à partir du 7 septembre pour une nouvelle saison !

L'équipe du centre de plongée UCPA Aqua Hauts-de-Seine s'est mobilisée pour rendre possible la réouverture de l'équipement en poste confinement le 25 juin dernier, afin de vous offrir la possibilité de profiter des installations sportives pour pratiquer vos activités subaquatiques.

Dans ce contexte particulier et conformément aux obligations qui s'appliquent encore actuellement, nous avons adapté et réactualisé le fonctionnement de l'établissement pour une réouverture le 7 septembre dans les meilleures conditions possibles d'utilisation et de précaution pour votre sécurité, suivant les directives et documents officiels des autorités réactualisés le 2 septembre 2020.

Conformément aux dispositions sanitaires actuelles l'espace détente reste fermé au public. Seule la borne d'accueil est accessible aux visiteurs sur les horaires d'ouverture au public pour des renseignements ou démarches administratives auprès de nos services. L'accès aux installations sportives est exclusivement réservé aux participants inscrits sur une activité.

L'établissement est accessible 20 à 30 minutes maximum avant l'horaire de l'activité.

La fréquentation est actuellement limitée à 120 en instantanée (FMI globale de l'établissement).

L'accès aux installations et les horaires sont aménagés pour mettre en œuvre le principe d'une « marche en avant » afin de garantir la distanciation physique et permettre un nettoyage et une désinfection des espaces et zones de circulation après chaque utilisation.

Dans le respect des règles sanitaires nationales, les consignes d'accès ont été adaptées pour votre sécurité et celle de votre entourage :

Respect des gestes barrières :

- **Masques obligatoires** dès l'entrée et dans tout l'établissement ;
 - . Pour les personnes de plus de 11 ans.
 - . Jusqu'à équipement pour la mise en situation sur l'activité.
- **Gel hydroalcoolique** disponible à votre arrivée et sur votre parcours ;
 - . À l'entrée de l'établissement et des vestiaires
 - . À l'entrée de la zone de distribution du matériel
- **Parcours usagers** adapté sous forme de "marche en avant"
 - . De l'entrée principale à la sortie en rez-de-chaussée.
 - . Accès à l'établissement 20 à 30' maximum avant l'horaire d'activité
 - . Accès au parcours vestiaire 15 à 20' maximum avant l'horaire d'activité
 - . Chaque étape du parcours est matérialisée par une entrée et son protocole.
 - . Principe général : Vous progressez si l'emplacement qui vous précède est disponible.
- **Déchaussage obligatoire** avant d'entrer dans les vestiaires
- **Passage en Cabine obligatoire** pour se changer ;
 - . Le hall vestiaire côté bassin (zone humide) est accessible exclusivement en tenue de bain.
- **Les casiers de vestiaire** sont disponibles avec organisation de distanciation.
- **Marquage au sol** pour vous aider à respecter la distanciation physique
 - . Sur les zones d'attente de chaque étape du parcours
 - . Sur les assises du hall bassin
- **Douche savonnée obligatoire** avant l'accès au hall bassin ;
 - . Le hall bassin est accessible uniquement après une douche savonnée.
- **Sèche-cheveux et sèche-mains** soufflant condamnés
- **Espace de convivialité** (le clubhouse) reste fermé au public.
- **Délai de sortie** de 30' maximum (sortie de l'établissement).

. 30 minutes maximum pour rejoindre la sortie de l'établissement à partir de l'horaire de fin d'activité. Le respect de ce délai est indispensable pour nous permettre d'assurer les protocoles de nettoyage/désinfection entre chaque session d'activité.

PROTOCOLE SANITAIRE – FOSSE DE PLONGÉE AQUA HAUTS-DE-SEINE

Protocole de distribution/restitution/désinfection du matériel de plongée :

Les opérations de reconditionnement du parc matériel de l'établissement sont réalisées exclusivement en présence et sous contrôle d'un personnel UCPA.

Le temps de mise en œuvre du protocole de distribution/restitution/désinfection du matériel de plongée fait parti intégrante de la durée de votre activité. Depuis de nombreuses années la direction du centre Aqua Hauts-de-Seine s'est efforcée d'améliorer l'organisation du protocole de distribution/restitution/désinfection pour garantir aux usagers un temps de plongée de 40 minutes. La désinfection du matériel de plongée à votre disposition sur l'équipement Aqua Hauts-de-Seine est rigoureusement garantie à la norme EN14476 entre chaque utilisation.

La procédure de désinfection :

La mise en œuvre de la procédure de désinfection du matériel est assurée par un personnel UCPA :

Le petit matériel ; (À disposition des cours UCPA uniquement : Masques, palmes, tubas, instruments)

- Réceptionnés dans des bacs spécifiques pour trempage 10' minimum ; solution SeptiOne 0,5%.
- Reconditionnement pour stockage et séchage.

Les gilets stabilisateurs ;

- Sont réceptionnés et rangés sur leurs portants par unité de stockage.
- Désinfection intérieur par pulvérisation OksyBio100-EcoSterix (sans rinçage) - Norme EN 14476.

Les détendeurs ;

- Réceptionnés sur les portants des bacs pour trempage 10' minimum ; solution SeptiOne 0,5%.
- Désinfection par pulvérisation OksyBio100-EcoSterix EN 14476 (1er et 2ème étage).

Malgré des contraintes supplémentaires de distanciation physique liées à la prévention sanitaire de rigueur actuellement, le protocole en place n'excède pas 10 à 15 minutes maximum quelque soit l'effectif sur le bassin, à condition de bien respecter les consignes et de faire preuve d'un peu d'organisation et de discipline.

Afin de nous aider à optimiser le reconditionnement matériel nous vous demandons :

- D'informer à l'avance vos élèves, vos adhérents, du protocole et son fonctionnement.
- De commencer par vos briefings d'organisation, de déroulement et de contenu de séance.
- De ne pas encombrer inutilement la zone de stockage matériel.
- D'attendre l'autorisation du moniteur UCPA pour l'accès à la zone matériel.
- De bien suivre les consignes et de respecter l'organisation en place.
- De commencer votre procédure de remontée dès le signal.
- De respecter les zones d'accès et de sortie du plan d'eau.
- De gréer/dégréer vos scaphandres autonomes sur la plage à votre disposition.
- De commencer en priorité par restituer le matériel avant de faire vos débriefings.
- De vous organiser pour respecter la circulation afin de marquer la distanciation.

C'est avec un peu d'anticipation et de rigueur que vous pouvez nous aider à optimiser le temps, ce temps optimisé il est pour vous, pour votre confort et pour votre plaisir !

Vous souhaitez utiliser votre matériel de plongée :

Dans la mesure de sa conformité aux normes en vigueur et du respect des normes d'hygiène de l'établissement, les usagers sont autorisés à utiliser leur matériel sportif individuel de plongée préalablement rincé.

- Désinfection de votre matériel personnel avant d'entrer dans l'eau

PROTCOLE SANITAIRE – FOSSE DE PLONGÉE AQUA HAUTS-DE-SEINE

Recommandations médicales :

La maladie Covid-19 peut se caractériser par une atteinte des poumons, du cœur, des reins, du système nerveux. Pour les personnes ayant été malades du virus avec des symptômes ou non, ou présentant un test de recherche d'anticorps circulants positifs, la présence d'éventuelles séquelles respiratoires, cardiaques, rénales ou neurologiques peuvent créer les conditions d'apparition d'un accident de plongée (œdème pulmonaire, accident de décompression, surpression pulmonaire ou pneumothorax), il est nécessaire de renouveler votre certificat médical d'absence de contre indication aux activités subaquatiques auprès d'un médecin fédéral ou médecin du Sport ou médecin hyperbar.

Nous vous remercions par avance de respecter le principe de fonctionnement ainsi que les temps d'accès et de sortie qui conditionnent et garantissent les mesures barrières ainsi que le confort d'utilisation pour l'ensemble des usagers.

Pour se protéger et protéger les autres ; c'est l'affaire de tous !

Merci de votre compréhension.

Mise à jour le 6 septembre 2020 ;

Conformément aux dernières recommandations des autorités du 2 septembre 2020.

Document source officiel :

GUIDE DE RECOMMANDATIONS DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS du Ministère chargé des Sports du 2 septembre 2020